

**Loi n° 2018-44 du 1<sup>er</sup> août 2018, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 21 décembre 2017, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement pour la contribution au financement du projet d'appui à la mise en œuvre du plan national stratégique « Tunisie digitale 2020 » (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé l'accord de prêt, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 21 décembre 2017, entre la République Tunisienne et la banque africaine de développement, d'un montant de soixante et onze millions cinq cent soixante mille (71.560.000) Euros, pour la contribution au financement du projet d'appui à la mise en œuvre du plan national stratégique « Tunisie digitale 2020 ».

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 1<sup>er</sup> août 2018.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 17 juillet 2018.

**Loi n° 2018-45 du 10 août 2018, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 29 juin 2018, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement de politique de développement (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé l'accord de prêt, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 29 juin 2018, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de quatre cent treize millions quatre cents mille euros (413.400.000 €) pour le financement de politique de développement.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2018.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 28 juillet 2018.